Start Smart Then Focus – Algorithme pour la prescription d'antimicrobiens

Adapté de BSAC, 2018: Clinical management algorithm for antimicrobial stewardship (Lien)

Supplément au manuel pour la mise en œuvre de programmes d'antimicrobial stewardship (ASP) dans les hôpitaux en Suisse (première édition, 2024).

BSAC : Start Smart Then Focus

Start smart (débuter le traitement empirique)

Ne commencer à administrer des antimicrobiens qu'en cas de forte probabilité clinique d'infection bactérienne

1. En cas de suspicion de sepsis ou d'infection potentiellement mortelle, un traitement antimicrobien efficace doit être débuté dans l'heure qui suit le diagnostic (ou le plus vite possible).
2. Veiller à ce que les échantillons microbiologiques pertinents soient prélevés
Les méthodes de diagnostic doivent inclure des tests rapides de détection de résistance aux antibiotiques.
3. Effectuer une anamnèse approfondie des allergies médicamenteuses afin d'identifier les réactions d'hypersensibilité du patient et les contre-indications potentielles à certains antimicrobiens.
4. Respecter les recommandations en matière de traitement antimicrobien empirique, sauf si une exception est clairement justifiée (par exemple, colonisation par des bactéries multirésistantes (BMR), etc.).
5. Documenter dans le dossier patient :
- L'indication clinique, la dose et la voie d'administration en fonction de la gravité et des facteurs liés au patient.
- Une éventuelle colonisation par **BMR**
- La date de réévaluation / d'arrêt ou la durée du traitement

Then focus (réévaluations après 48-72 heures)

Réévaluer le traitement sur la base de l'évolution clinique et des résultats microbiologiques, et prendre une décision

1. Arrêter les antimicrobiens ?
S'il n'y a pas de preuve d'infection bactérienne ou si une infection bactérienne est peu probable.
2. Désescalader/adapter les antimicrobiens ?
Changer d'une thérapie empirique à une thérapie ciblée, notamment en désescalant, en fonction des résultats microbiologiques et de l'évolution clinique.
3. Passer d'un traitement par voie intraveineuse à un traitement par voie orale ?
En cas de réponse clinique satisfaisante et d'absence de justification d'une thérapie antimicrobienne par voie intraveineuse (type d'infection, facteurs patients).
4. Poursuivre le traitement actuel ?
Si oui, vérifiez si le dosage est toujours correct ?
Dans des cas particuliers, envisagez d'orienter le patient vers un spécialiste des maladies infectieuses et/ou une pharmacienne ou un pharmacien hospitalier.
5. Antibiothérapie parentérale ambulatoire (connue sous le nom OPAT) ? Le traitement par voie intraveineuse peut être poursuivi dans le cadre d'une prise en charge ambulatoire, à condition que le patient soit cliniquement stable et que la sécurité du patient assurée. Renseignez-vous sur les services régionaux d'OPAT.
Documenter toutes les décisions dans le dossier patient, y compris la date de la prochaine revue clinique.

Supplément au manuel pour la mise en œuvre de programmes d'antimicrobial stewardship (ASP) dans les hôpitaux en Suisse (première édition, 2024).

BSAC : Start Smart Then Focus

Editeur: Consortium du projet StAR-3

Impressum:

Groupe de pilotage Star-3 :

- Swissnoso: PD Dre L. Senn, présidente du groupe de pilotage, et Prof. Dre S. Tschudin-Sutter
- Swiss Society for Infectiology (SSI): Prof. Dr S. Kuster et PD Dre L. Elzi
- Swiss Society for Hospital Hygiene (SSHH): Prof. Dr W. Zingg et Dre C. Pluess-Suard
- Swiss Society for Microbiology (SSM): Prof. Dr A. Egli et Dre Linda Müller, PhD, FAMH
- Swiss Association for Public Administration and Hospital Pharmacists (GSASA): Dre V. Jordan et Dre D. Halbeisen
- ANRESIS: Prof. Dr A. Kronenberg et Dre C. Pluess-Suard
- FMH: Dr C. Quinto et Dr Philippe Eggimann
- Pediatric Infectious Disease Group of Switzerland (PIGS), associated partner: PD Dre Julia Bielicki

Équipe de projet StAR-3:

Dr Philip Jent, Dr Marcus Eder, Vinciane Vouets

Contact:

Swissnoso Secrétariat général, Sulgeneckstrasse 35, 3007 Berne

contact@swissnoso.ch

Supplément au manuel pour la mise en œuvre de programmes d'antimicrobial stewardship (ASP) dans les hôpitaux en Suisse (première édition, 2024).